

Moratoire sur la perchaude: «la pêche sportive n'exerce pas de pression négative sur cette ressource»



Par Pier-Olivier gagnon

Le 20 décembre 2018 — Modifié à 21 h 00 min le 16 janvier 2019

Photo de Pier-Olivier gagnon

L'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre sollicite l'appui des municipalités riveraines afin de demander au gouvernement Legault la levée du moratoire sur la perchaude pour la pêche sportive au lac Saint-Pierre.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a reconduit pour cinq ans, en mai 2017, le moratoire sur la pêche à la perchaude, entre Sorel et le pont Laviolette à Trois-Rivières. Depuis l'été dernier, la pêche à la perchaude est également interdite dans le fleuve Saint-Laurent entre le pont Laviolette et Saint-Pierre-les-Becquets (ou Batiscan) ainsi

que dans les parties des rivières se situant entre les routes 132 et 138, et ce, jusqu'en 2023.

Cette nouvelle tentative de l'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre voit le jour à la suite de la publication récente d'un rapport du biologiste Raymond Faucher au sujet de l'état de la perchaude au lac Saint-Pierre. Cette analyse réalisée au cours des derniers mois révèle que «la pêche sportive à la perchaude au lac Saint-Pierre n'exerce pas de pression négative sur cette ressource».

Cette étude confirme donc ce que l'association plaide depuis l'imposition du moratoire en 2012.

À cet effet, l'association milite pour que le nouveau ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Pierre Dufour, annonce la levée de ce moratoire.

«L'étude réalisée par le biologiste Raymond Faucher démontre que la pêche sportive au lac Saint-Pierre ne vient pas nuire à la croissance et la pérennité de la perchaude. Et ça va plus loin! On dit même que tous les plans d'intervention qui ont été élaborés depuis 2002 sont des échecs parce que le ministère n'a jamais vraiment tenu compte du principal facteur du déclin de la perchaude au lac Saint-Pierre, c'est-à-dire la présence des cormorans. C'est à partir de ce nouveau document qu'on veut avancer», explique Jean Lévesque, président de l'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre.

M. Lévesque souligne que ce moratoire a entraîné une diminution importante des pêcheurs au lac Saint-Pierre, la fermeture de plusieurs centres de pêche et a affecté les retombées économiques de cette activité dans la région.

«Le moratoire a eu un impact dévastateur. En 2012, les retombées économiques découlant de la pêche étaient d'environ 10 millions de dollars dans la région. En 2016, on estimait les retombées à environ deux millions et demi. Ça amène un va-et-vient important dans les municipalités. Sur la Rive-Sud, il ne reste plus aucun pourvoyeur. Sur la Rive-Nord, il n'en reste que trois. L'hiver, dans les bonnes périodes, on retrouvait 3 500 cabanes à pêche et en 2018, il y en avait à peine 500», mentionne-t-il.

Jean Lévesque souhaite rencontrer le ministre Dufour afin de lui partager les résultats de ce rapport, l'analyse du biologiste sur les avis scientifiques ainsi que les plus récentes données sur l'état de la perchaude au lac Saint-Pierre.

«M. Faucher démontre qu'on peut exploiter sportivement la perchaude au lac Saint-Pierre avec un quota de possession de 10 perchaudes par permis et par jour sans aucune façon mettre en cause la pérennité du stock. C'était comme ça avant le moratoire. Ce n'est pas exagéré quand tu considères qu'à Sorel, ils ont droit à 50 perchaudes et après Saint-Pierre-les-Becquets, c'est la même chose. En plus, l'hiver, les gens doivent pêcher avec des poissons-appâts morts comme leurre. Il faut remettre l'accès à la perchaude pour favoriser la pêche familiale et ainsi avoir de la relève», formule-t-il, en précisant que présentement, le MFFP ne dissocie pas la pêche sportive de la pêche commerciale qui ont un impact différent sur le stock.

La chasse aux cormorans

Pour le président de l'association, il est prioritaire que le gouvernement autorise l'abattage du cormoran à aigrettes puisqu'il se nourrit, entre autres, de perchaude. «Le gouvernement doit autoriser l'abattage du cormoran en chasse sportive avec un quota comme l'oie blanche, l'outarde ou les autres oiseaux migrateurs. En Ontario, une association de pêcheurs a poursuivi le gouvernement pour négligence sur une catastrophe appréhendée. Les cormorans ont détruit le lac Ontario. C'est une plaie! Finalement, le gouvernement ontarien vient tout juste de déposer une loi pour permettre l'abattage du cormoran. C'est une problématique connue et il faut absolument agir ici aussi», insiste-t-il.

Martel pilotera le dossier

L'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre s'est associée au député de Nicolet-Bécancour, Donald Martel, qui a accepté de s'impliquer dans le dossier. «Aussitôt que nous aurons reçu toutes les résolutions d'appui des municipalités riveraines du lac Saint-Pierre, on va rencontrer M. Martel pour définir le plan d'action et pour obtenir une rencontre avec le ministre. Je suis convaincu qu'on trouvera une oreille attentive au sein du gouvernement», croit M. Lévesque.

Il soutient que les municipalités se montrent favorables à cette démarche. «On a rencontré les municipalités et nous avons été très bien reçus. Ça touche 11 municipalités sur la Rive-Nord, de Saint-Ignace-de-Loyola jusqu'à Deschambault-Grondines. Sur la Rive-Sud, sept municipalités ont été interpellées de Sorel jusqu'à Saint-Pierre-les-Becquets. Ces municipalités sont très conscientes des enjeux. Ce sont des joueurs de premier plan et c'est important d'avoir leur collaboration», exprime-t-il.